

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT  
DU TOURISME ET DES RESSOURCES  
FORESTIERES**

-----  
**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT**  
-----

**REPUBLIQUE TOGOLAISE**

Travail- Liberté- Patrie  
-----

**RESULTATS DES TRAVAUX DE LA COMMISSION N°2  
SUR LE PLAN D'ACTION**

## **RAPPORT DE LA COMMISSION 2 :**

**Président de la Commission : M. Thiu K. ESSOBIYOU**

**Rapporteur : M. Abiziou TCHINGUILOU**

La commission 2 comporte 32 participants

Les travaux de la commission ont commencé par la compréhension de la tâche dans le TDR. Cette tâche consiste à examiner et valider le projet de plan d'action sur la réduction du taux de soufre dans le diesel.

Ceci se fera par l'analyse des propositions, l'évaluation des coûts et de la période de mise en œuvre.

Les participants du Nigéria et du Bénin ont partagé avec les autres membres de la commission les expériences de leurs pays en la matière.

Le plan d'action du Nigéria s'appuie sur la limitation de l'âge des véhicules, l'imposition de véhicules munis de pots catalytiques, l'élimination des taxis moto et des motos polluantes ; l'imposition de la visite technique avec contrôle de pollution, la promotion du transport en commun avec un accent mis sur les grands bus ; accroissement du réseau ferroviaire.

A l'analyse de ce plan d'action, la commission s'est rendu compte que celui-ci visait beaucoup plus l'amélioration de la qualité de l'air en milieu. Ce qui fait qu'il n'a pas été exploité à fonds.

L'approche utilisée en commission est l'analyse de chaque ligne du tableau proposé.

La matrice du plan d'action a été réaménagée.

L'estimation des coûts n'a pas été faite du fait qu'il est nécessaire que les institutions impliquées devraient engager des discussions entre elle à fin de définir les besoins.

Ce plan d'action est élaboré pour le Togo mais il pourra s'il est adopté être une référence pour les autres pays. Le Togo pourra alors être le chef de file pour l'élaboration d'un plan d'action sous-régional et régional.

PROCESSUS DE REDUCTION DU SOUFRE DANS LE DIESEL  
PROJET DE PLAN D'ACTION

**Objectif Global :** Eliminer le soufre dans le diesel d'ici 2015

Objectifs spécifiques	Actions	Tâches	Résultats	Indicateurs de vérification	Institutions concernées	Institution Chef de file	Période
Sensibiliser le public	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les capacités des différentes parties prenantes</li> <li>- Informer le public sur la nécessité de réduire le soufre dans le diesel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation des formations des mécaniciens et autres</li> <li>- Acquisition des équipements</li> <li>- Plaidoyer auprès des politiques</li> <li>- Elaboration d'un projet de sensibilisation du public sur la réduction du soufre dans le diesel.</li> <li>- Transmission du projet au PNUE pour financement</li> <li>- Organisation d'un atelier national de sensibilisation du public sur la réduction du soufre dans le diesel</li> <li>- Poursuite de la sensibilisation à travers des médias publics et privés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les mécaniciens maîtrisent la nouvelle technologie</li> <li>- les capacités des structures techniques et de contrôle sont renforcées</li> <li>- Le matériel est acquis et est utilisé</li> <li>- Le public est sensibilisé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de formation</li> <li>- Les rapports de sensibilisation</li> <li>- Le matériel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction de l'Environnement</li> <li>- Direction du Commerce Intérieur</li> <li>- Comité de Suivi des fluctuations des Prix de Pétrole</li> <li>- Direction des Transports Routiers</li> <li>- Syndicats des transporteurs routiers et ONGs</li> <li>- GPP</li> <li>- PNUE</li> <li>- Direction Générale des Douanes</li> <li>- Direction du Commerce extérieur,</li> </ul>	-Direction de l'Environnement	Jusqu'à adoption du diesel à soufre réduit

Objectifs spécifiques	Actions	Tâches	Résultats	Indicateurs de vérification	Institutions concernées	Institution Chef de file	Période
					<ul style="list-style-type: none"> <li>- ENSI/UL</li> <li>- FDS/UL</li> <li>- ESTBA/UL</li> <li>- Direction Générale de la Communication</li> <li>- Maison du journalisme</li> <li>- Ministère de la Santé</li> <li>- Direction des soins de santé primaire</li> <li>- Chambres de métiers</li> <li>- Direction Générale de l'industrie</li> <li>- Direction Générale de l'Energie</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire progressivement le taux actuel de soufre compris entre 5000-10 000 ppm à 50 ppm au maximum</li> <li>- Contribuer à l'élaborer un calendrier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définir graduellement les nouvelles spécifications du diesel</li> <li>- Actualiser la réglementation en vigueur</li> <li>- Faire un projet de calendrier</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre progressivement des arrêtés interministériels fixant les nouvelles spécifications du diesel</li> <li>- Prendre des mesures fixant l'âge et les caractéristiques des véhicules à importer</li> <li>- Proposer un projet de calendrier national, sous-régional et régional de la mise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le taux de soufre est ramené progressivement à 50 ppm au maximum</li> <li>- Un arrêté fixant les nouvelles spécifications du diesel est appliqué</li> </ul>	Le taux de soufre dans le diesel, L'arrêté interministériel de spécification du diesel Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction du Commerce Intérieur,</li> <li>- Direction du Commerce Extérieur,</li> <li>- Direction des Finances</li> <li>- Direction de l'Economie</li> <li>- GPP</li> <li>- Comité de Suivi des Fluctuations des prix</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction de l'Environnement</li> </ul>	12 mois à partir de l'adoption du plan d'action par l'atelier

<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Actions</b>	<b>Tâches</b>	<b>Résultats</b>	<b>Indicateurs de vérification</b>	<b>Institutions concernées</b>	<b>Institution Chef de file</b>	<b>Période</b>
sous-régional et régional de mise à disposition à la pompe du diesel à soufre réduit	sous-régional et régional de la mise à disposition à la pompe du diesel à soufre réduit	à disposition à la pompe du diesel à soufre réduit	- le calendrier sous-régional et régional de mise à disposition à la pompe du diesel à soufre réduit est suivi		des Produits Pétroliers - Direction Générale des Douanes - Direction de l'environnement		
Garantir la nouvelle teneur du soufre dans le diésel	Contrôler le taux de soufre dans le diesel	- Prélèvement et analyse périodique du produit à l'entrée et à la source de distribution	Le prélèvement est périodiquement fait et les résultats d'analyse sont disponibles	Rapports d'analyse Taux de soufre dans le diesel Résultats d'analyse	- Direction Générale des Hydrocarbures - GPP - Direction de l'Environnement - Direction Générale de l'Energie	Direction Générale des hydrocarbures	Permanent
Lutter contre le trafic illicite des produits pétroliers	Renforcer le contrôle aux frontières et à l'intérieur du pays	- Répression des contrevenants - Reconversion des revendeurs illégaux - Interdiction de la vente illicite - Recensement des revendeurs illégaux - Sensibilisation des revendeurs illégaux	La vente illégale est éliminée	Les PV de saisie Les rapports de contrôle Rapport d'activité de l'institution chef de file	- Direction Générale des Douanes - Direction Générale des Hydrocarbures - Direction du Commerce Intérieur - Forces de sécurité - Direction de l'Environnement - GPP	Direction Générale des Douanes	Permanent
		-			-		

## **RECOMMANDATIONS**

Définir les standards au niveau sous-régional et régional  
Soumettre le plan d'action au gouvernement pour approbation  
Renforcer les capacités des structures de contrôle

**Fait à Lomé, le 18 juin 2008**

**La Commission N°2**